

PROCES –VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 JANVIER 2020

L'an Deux Mil vingt le 17 JANVIER à 18 heures 30
le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Amant-de-Boixe dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Bernard LACOEUILLE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 Janvier 2020

Présents : M. LACOEUILLE / Mme PELLETIER / M. MIRGALET / Mme MANDIN / M. BORDES / Mme GIROUX-MALLOT / Mme COLLIGNON / Mme MALTAT-YAMEOGO.

Pouvoirs : M. EDRICH / Mme LE FLOCH.

Absents : M. FOUCAUD / Mme DECELLE.

Secrétaire de séance : Mme COLLIGNON.

La séance du Conseil Municipal débute par une présentation par la Société IEL d'un projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque actuellement à l'étude sur un terrain privé dans la Commune.

AVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU BOURG :

Afin de prendre en compte les nouvelles préconisations du service départemental de l'Architecture et du Patrimoine pour la sécurité et la valorisation du parvis de l'abbatiale, des travaux supplémentaires de dépose et repose du dallage et de l'emmarchement feront l'objet d'un avenant sur la Tranche conditionnelle N°2.

APPROBATOIN DES NOUVEAUX STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE CHARENTE :

Les nouveaux statuts de la Communauté de Communes Cœur de Charente permettant une meilleure lisibilité des compétences communautaires et incluant la définition de l'intérêt communautaire pour certaines compétences dont l'Espace d'Architecture Romane de la Commune, sont adoptés à l'unanimité.

CREANCES ETEINTES :

La somme de 1 806,96 €, concernant des charges de loyers et de redevance assainissement collective de 2017, est admise en créance éteinte compte tenu qu'aucune action en recouvrement n'est possible contre les débiteurs.

VERSEMENT DU PLUS ASSOCIATIF AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES ET SPORTIVES POUR 2020 :

Dans le cadre de l'aide de 20 € apportée aux familles pour l'adhésion de leurs enfants à une activité culturelle ou sportive pratiquée par une association de la commune ou hors commune si cette activité n'existe pas à St Amant, un 1^{er} versement d'un montant de 360.00 € sera versé aux différentes associations concernées pour l'année 2020.

NOMINATIONS DE NOMS DE RUES :

Dans le cadre de l'adressage numérique et notamment du déploiement du très haut débit sur notre territoire toutes les rues doivent être nommées. Après réflexion avec les riverains concernés, les rues et impasses suivantes sont nommées :

- Impasse rue mégissière : « impasse des tourterelles »
- Impasse rue de la croix bouchard : « impasse du fief »
- Rue dans le village de Fossejoint : « impasse des jeunes plantes »

CONTRAT D'ASSURANCES GROUPE POUR LES RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL :

Le conseil municipal donne mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour procéder en 2020, dans le cadre d'un marché public d'assurances à une demande de tarification pour un nouveau contrat garantissant les risques statutaires des agents communaux qui prendra effet au 1^{er} Janvier 2021.

QUESTIONS DIVERSES :

Le repas annuel et convivial réunissant l'ensemble du personnel communal et du conseil municipal aura lieu à l'Auberge de l'Abbaye le Vendredi 21 Février 2020. A cette occasion le départ en retraite de Mme Marie-Christine CHABAUTY employée à l'école maternelle sera célébré.

Le prochain conseil municipal avec à l'ordre du jour le vote du compte administratif 2019 et une proposition des orientations budgétaires pour 2020 aura lieu le 6 Mars 2020 à 18 h 30.